



MAIRIE DE VILLEJUST

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Par convocations individuelles adressées le 6 juin aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 9 juin 2023.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : Pierre CAMBON

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
2. Participation exceptionnelle allouée aux élèves du collège Jules Verne à Villebon-sur-Yvette, habitants de la commune de Villejust, dans le cadre de leur voyage extra-scolaire.
3. Demande de subvention auprès du fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public.
4. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'un terrain synthétique de football au complexe sportif communal de Villejust.

Quatre points complémentaires ont été rajouté après validation de l'assemblée délibérante à la proposition de Monsieur Le Maire portant sur :

5. Annulation délibération n° DEL CM02_2023_10 affectation des résultats de l'exercice 2022 – commune.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 – commune.
7. Annulation délibération n° DEL CM02_2023_12 vote du budget primitif 2023- commune.
8. Vote du budget primitif 2023- commune – avec reprise des résultats de l'exercice n-1.

DEL CM 03_2023_26 – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de votants : 19
- b. Vote de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
- c. Nombre de votants : 19
- d. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

- e. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- f. Nombre de bulletins « blancs » : 0
- g. Nombre de suffrages exprimés : 19
- h. Majorité absolue : 10

Liste « DELEGUES SENATORIALES VILLEJUST » : 19 voix.

Ayant obtenue la majorité absolue sont proclamé élus délégués et délégués suppléants au premier tour pour les élections sénatoriales :

Délégués :

- 1- TRICKOVSKI Igor
- 2- ARMAND-BARBAZA Sylvie
- 3- LAURENT Valéry
- 4- ARMAND Isabelle
- 5- PELISSERO Richard

Suppléants :

- 1- ADAM Aurélie
- 2- CAMBON Pierre
- 3- LESAGE BORDIER Emeline

DEL CM 03_2023_27 – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ELEVES DU COLLEGE JULES VERNE A VILLEBON-SUR-YVETTE, HABITANTS DE LA COMMUNE DE VILLEJUST, DANS LE CADRE DE LEUR VOYAGE EXTRA-SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

DECIDE de verser une participation exceptionnelle afin de financer le voyage scolaire susvisé à hauteur de 30 euros par élèves soit un total de 90 euros.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

DIT que le mandat correspondant sera émis au profit de l'agent comptable du Collège de Jules Vernes, avenue George Pompidou 91140 Villebon-sur-Yvette.

DEL CM 03_2023_28 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 656 825 euros HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture de l'Essonne dans le cadre du fonds vert et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

DEL CM 03_2023_29 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL COMPLEXE SPORTIF COMMUNAL DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 988 000 euros HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelles ambitions pour le sport en d'Ile-de-France » et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

DEL CM 03_2023_30 – ANNULATION DELIBERATION N°DEL CM02_2023_10 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE la délibération DEL CM02_2023_10 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022-Commune.

DIT qu'une nouvelle délibération est proposée au vote afin d'apporter les modifications pour l'exercice 2022.

DEL CM 03_2023_31 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte La proposition ci-dessus.

DEL CM 03_2023_32 – ANNULATION DELIBERATION N° DEL CM02_2023_12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE la délibération DEL CM02_2023_12 portant sur le vote du budget 2023-Commune.

DIT qu'une nouvelle délibération est proposée au vote afin d'apporter les modifications pour l'exercice budgétaire 2023.

DEL CM 03_2023_33 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023- COMMUNE – AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA 1^{ère} Adjointe, déléguée aux finances et M. Le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à compter du 1er janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

La séance est levée à 20h30.

Secrétaire de séance :
M. PIERRE CAMBON



Le Maire :
Igor TRICKOVSKI

